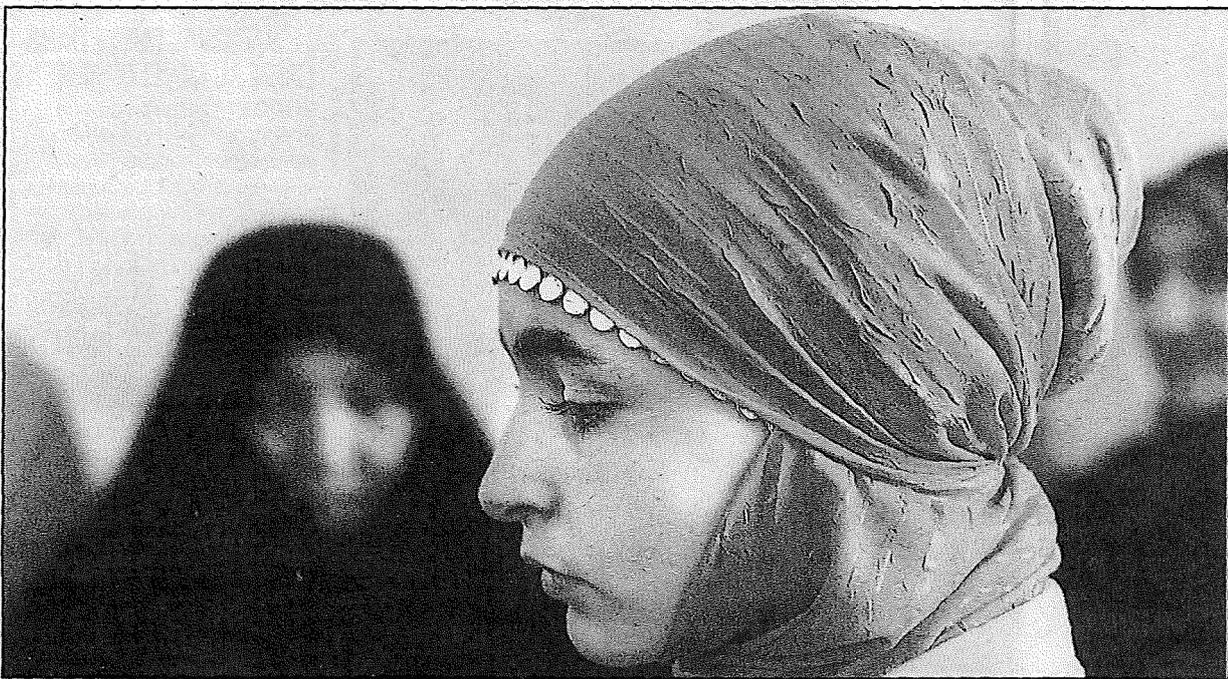


Interdiction du voile à l'école: l'UDC peut aller se rhabiller

GRAND CONSEIL • *L'UDC voulait bannir le voile et les signes de prosélytisme. Les députés vaudois lui ont opposé la liberté de croyance.*



Dans le canton de Vaud, moins de 200 élèves portent le voile à l'école. KEYSTONE/PHOTO PRÉTEXTE

MICHAËL RODRIGUEZ

Il n'y aura pas de chasse aux symboles religieux dans les écoles vaudoises. Le Grand Conseil a nettement rejeté hier une motion UDC qui voulait interdire aux élèves de porter le foulard islamique ou «tout objet tendant à un prosélytisme ostensiblement religieux». La gauche, le centre ainsi qu'une partie des libéraux et des radicaux lui ont opposé la liberté de croyance.

L'original(e) socialiste

Le président du groupe UDC, Pierre-Yves Rapaz, avait repris mot pour mot la motion d'une députée socialiste au Grand Conseil fribourgeois, Erika Schnyder. S'il avait escompté un soutien des roses vaudois, il a dû déchanter: la gauche dans son ensemble s'est opposée au texte, qui a bu

la tasse par 81 voix contre 41 et 13 abstentions. En octobre dernier, l'original fribourgeois avait essuyé une défaite encore plus cinglante au parlement cantonal, où il n'avait été soutenu quasiment que par l'UDC.

Tout en se défendant de livrer un combat «antimusulmans», Pierre-Yves Rapaz a axé son argumentaire sur le port du voile. «C'est le début de l'imposition d'une tenue que nous ne voulons pas chez nous», a-t-il lancé. Le président du groupe UDC a aussi invoqué le statut de la femme.

En commission parlementaire, une majorité a jugé la motion contraire à la liberté religieuse garantie par la Constitution. «Pour les enseignantes, le Tribunal fédéral admet dans certaines circonstances que le port du voile peut être interdit. Pour les élèves, la situation est très

différente, car elles n'ont pas d'autre choix que d'aller à l'école», a souligné le président de la commission, Maximilien Bernhard (UDF/ Alliance du centre). Le TF met en garde contre le risque de placer les élèves dans une situation de conflit de loyauté entre la famille et l'école.

Pas un canton laïque

Dans le canton de Vaud, les rapports entre l'Etat et les religions sont régis par le principe de neutralité confessionnelle, et non pas par la laïcité. La liberté d'afficher ses convictions religieuses y est donc plus grande. «Le vrai débat consisterait à se demander s'il faut proclamer la laïcité dans la Constitution, a souligné le président du groupe socialiste, Grégoire Junod. Mais en le faisant, on toucherait à nos racines, puisqu'il s'agirait de mettre l'ensemble des reli-

gions sur le même pied». Bâle-Ville, Neuchâtel et Genève sont les seuls cantons suisses à connaître le régime de la laïcité, avec une séparation totale entre l'Etat et l'Eglise.

Moins de 200 cas

«Nous sommes opposés à la laïcité conquérante, qui risque de renforcer l'affirmation de l'identité religieuse», a prévenu le président du groupe A gauche toute!, Jean-Michel Doolivo. Divisés, radicaux et libéraux ont penché légèrement vers un refus de la motion. «On fait une grande affaire pour peu de chose», a glissé le président du groupe libéral, Jean-Marie Surer. Selon les estimations du Département de la formation et de la jeunesse, moins de 200 élèves portent le voile, pour un effectif de 40 000 filles inscrites à l'école obligatoire. |